



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2023-06

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2023-06-15-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 3

IDF-2023-06-15-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative (2 pages) Page 8

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2023-04-19-00008 - Arrêté n°2023-11-RRA portant subdélégation de signature en matière administrative (3 pages) Page 11

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-06-15-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur
régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF-2021-03-01-004 du 1^{er} mars 2021, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de la mission du pilotage stratégique ;
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement ;
- Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n°723),
- « Ecologie » (n°362).
- « Compétitivité » (n° 363).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2022-09-05-00001 du 5 septembre 2022 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 15 juin 2023

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE

Liste des agents habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique
Christophe CODARINI, contrôleur de gestion régional à la mission du pilotage stratégique
Emmanuel HEMERY, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Anne RICHARD, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Laurence JOUBIER, agent du pôle support et concours du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Morgann PUIFERRAT, gestionnaire, contrôle légalité, appui juridique des établissements publics, suivi BOP 143.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service,
Anne RICHARD, adjointe au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Pierre LECONTE, adjoint au chef de service

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Fanny HERAUD, cheffe de service
Vladimir TARDY, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Selma TAFANI, cheffe de service,
Florian CHAZOTTIER, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Déborah INFANTE-LAVERGNE, cheffe de service
Gabrielle MATHIEU, cheffe du pôle offre alimentaire et nutrition

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (PCF)

Imed SAADAoui, chef du poste frontalier de Roissy
François JACQUET, adjoint au chef du poste frontalier de Roissy et chef du PCF Vétérinaire
Mathilde CHANTELOUBE, cheffe du PCF phytosanitaire
Bernadette GUEGUEN, assistante
Angélique CARON, assistante

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Mohammed ROUINA, chef de pôle phytosanitaire
Sébastien COINDE, chef de l'unité inspections et agréments
Eva AUSTRUY, cheffe de l'unité surveillance et environnement
Mario TULLIO, gestionnaire administratif et technique

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle
Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-06-15-00003

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur
régional et interdépartemental, de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en matière administrative

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de mission, pour ce qui concerne la mission du pilotage stratégique,
- Mme Selma TAFANI, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Florian CHAZOTTIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint à la cheffe de service,

- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Pierre LECONTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Vladimir TARDY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe de service,
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef de service,
- Mme Déborah INFANTE-LAVERGNE, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2022-09-05-00002 du 5 septembre 202 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 15 juin 2023

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-04-19-00008

Arrêté n°2023-11-RRA portant subdélégation de
signature en matière administrative



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2023-11 -RRA

portant subdélégation de signature en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-France

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi no 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;

VU la loi n o 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

.....
VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île de France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, M. Christophe KERRERO ;

VU le décret du 14 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme BOURNE-BRANCHU en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Essonne ;

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2022-SDJES91-21 du 03 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, en matière administrative ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet du département de l'Essonne et le recteur de la région académique d'Île-de-France le 18 janvier 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2022-SDJES91-21 du 03 novembre 2022 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2022-SDJES91-21 du 03 novembre 2022 précité, à :

- Madame Muriel BONNET, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne
- Monsieur Bertrand Le BAIL, secrétaire général adjoint de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne
- Monsieur Christophe DE FREITAS, chef du service départemental à la jeunesse, de l'engagement et des sports de l'Essonne (SDJES 91)
- Madame Estelle AZEU, cheffe adjointe au service départemental à la jeunesse, de l'engagement et des sports de l'Essonne (SDJES 91)

ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2023-02-RRA est abrogé.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la région académique Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Fait à Paris, le 19/04/2023

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Christophe KERRERO